

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUIN 2010

Etaient présents : Mme Vallin-Balas, Mme Chollet, M Mached, M. Ferrero, Melle Zouaz, Mme Tarabbo, M. Fressoz, Mme Gobbo, Mme Castagno, M. Janin, Mme Chaumeille, Mme Perrier, M. Montanvert, M. Pacault, M Savoy, M. Hammer, M. Gachet.

Excusés : M. Morat, M. Beguin, Mme Dode, Mme Bourdon, M. Monod, M. Grolleron, Mme Cayla, Mme Durand.

Absents : M. Demarchi, M. Méola, M. Marin, M. Bollon.

Délégation de vote : M. Morat à M Fressoz, M Béguin à M Mached, Mme Dode à Mme Zouaz, Mme Bourdon à Mme Vallin-Balas, M. Grolleron à Mme Chollet, Mme Cayla à Mme Chaumeille, Mme Durand à Mme Tarabbo.

Secrétaire de la séance : M. Montanvert.

En préambule Madame le Maire indique que certains élus représentent la commune à diverses réunions concomitantes et qu'ils nous rejoindront en cours de séance.

Un point sur les derniers événements survenus sur la commune sera fait en fin de séance.

~~~~~

### **1) Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 4 mai 2010**

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 30 et demande à l'ensemble des membres présents s'il y a des remarques à faire sur le compte rendu du Conseil municipal du 4 mai 2010.

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 4 mai 2010.

*(Arrivée de M Monod)*

### **2) Tarifs des accueils péri scolaires**

**2-1** Madame Tarabbo présente la nouvelle grille tarifaire des services scolaires, construite sur le principe des quotients familiaux.

| <b>Quotient familial</b>                            | <b>Sept-09</b> | <b>sept-10</b>    |
|-----------------------------------------------------|----------------|-------------------|
| inf. à 460                                          | 2.85 €         | <b>2.85 €</b>     |
| QF de 460 à 570 €                                   | 3.50 €         | <b>3.55 €</b>     |
| QF de 570 à 740 €                                   | 4.20 €         | <b>4.30 €</b>     |
| QF de 740 à 800 €                                   | 4.90 €         | <b>5.00 €</b>     |
| QF sup à 800 €                                      | 5.60 €         | <b>5.70 €</b>     |
| Extérieur                                           | 6.40 €         | <b>6.50 €</b>     |
| Enseignant                                          | 4.20 €         | <b>4.30 €</b>     |
| Enfant du personnel communal et enfant d'enseignant | ½ tarif /QF    | <b>½ tarif/QF</b> |

Le tarif des enfants scolarisés en classe d'adaptation -Clad- est le « tarif extérieur » mais la commune d'origine prend en charge l'écart entre le tarif QF et le tarif extérieur.

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs de restauration scolaire pour l'année 2010 - 2011 ci-dessus présentés.

**2-2** Madame Tarabbo rappelle que chaque année il convient de renouveler l'accord de réciprocité qui intervient entre les villes de Chambéry et de Cognin pour les enfants qui relèvent d'un périmètre déterminé. Les familles bénéficient ainsi du barème dégressif de chaque commune pour les restaurants scolaires, dans le cadre d'un accord de réciprocité.

Les rues concernées par ce dispositif sont les suivantes :

Pour Chambéry :

- Rue du Signal
- Rue du Mont d'Armène
- Chemin Foray n° 55 à 74
- Chemin du Clos Carron
- Rue de l'Arcalod
- Chemin du Trélod
- Chemin de Mainquevert
- Chemin de la Boucle

Pour Cognin :

- Avenue du général Cartier du n° 1 au n° 37
- Chemin Foray n°1, 3, 3bis, 3ter, 5, 7, 9, 9bis, 9ter, 11, 11bis, 11ter, 13,15, 15bis, 19 et 37
- Rue de la Digue n° 38, 39, 40, 41, 42 et 43
- Boulevard Paul Héroult n° 8 et 20
- Rue Emile Guimet\*
- Rue Jean Jacques Rousseau\*
- Rue Adrien Badin\*
- Rue Charles Peguy\*
- Rue Amélie Gex\*
- Rue Lamartine\*
- Rue Favre\*
- Rue Jacques Level\*

*\*) Toute la rue*

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs de restauration scolaire pour l'année 2010 - 2011 ci-dessus présentés.

**2-3** Madame Tarabbo souligne que certains enfants présentent des risques d'allergie alimentaire. Un accueil est proposé au restaurant scolaire à condition que les familles apportent un repas adapté à leur enfant. Un tarif spécial est alors proposé pour ce service (encadrement et animation) : 2.55 € / jour.

2-4 Il est proposé de maintenir les tarifs des accueils périscolaires (études et garderies).

|                           |        |                         |         |
|---------------------------|--------|-------------------------|---------|
| - 1 <sup>er</sup> enfant  | 1.60 € | 3 <sup>ème</sup> enfant | Gratuit |
| - 2 <sup>ème</sup> enfant | 1.35 € |                         |         |

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs de garderie périscolaire pour l'année 2010 - 2011 ci-dessus présentés.

### **3) Admission en non valeur**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que certaines créances anciennes ne peuvent être recouvrées malgré les relances du Trésor Public.

|                                        | <b>MONTANT</b>     |
|----------------------------------------|--------------------|
| Créances irrécouvrables de 1996 à 2009 | 4 120.96 €         |
| Créances MBD                           | 11 199,36 €        |
|                                        |                    |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>15 320,32 €</b> |

#### *Discussion :*

Monsieur Gachet s'étonne que la société MBD ne règle pas sa dette à la commune.

Madame le Maire explique que le liquidateur de cette société a informé la commune de l'impossibilité d'honorer ces créances. Ces dettes de loyer passent après les salaires des employés de l'entreprise et les autres charges prioritaires.

Monsieur Fressoz indique que le recouvrement reste encore possible malgré l'admission en non valeur.

Monsieur Hammer rapporte qu'actuellement bon nombre d'entreprises dépose le bilan et que les impayés sont nombreux.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, constate l'irrécouvrabilité de la somme de 15 320,32 € et autorise Madame le Maire à admettre en non valeur ces impayés.

### **4) Décision modificative n° 2.**

Madame le Maire présente des mouvements de crédits qu'il convient de prévoir pour la réalisation de l'exercice budgétaire 2010.

| <b>Article &amp; Désignation</b>         | <b>Diminution sur crédits ouverts</b> | <b>Augmentation sur crédits ouverts</b> |
|------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------|
| 022 Dépenses imprévues de fonctionnement | 11 000 €                              |                                         |
| 654 Pertes sur créances irrécouvrables   |                                       | 11 000 €                                |

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 qui s'équilibre.

### **5) Acquisition d'un terrain**

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le projet d'acquisition, par la Commune, d'une parcelle de terrain située au lieu dit « La Violette » appartenant à Monsieur Joël Fraresse, cadastrée section AS 129, d'une surface de 5 762 m<sup>2</sup> pour un prix de 30 000 €.

Cette négociation s'inscrit dans l'estimation de France domaine.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer les actes et tout document se rapportant à cette acquisition, notamment l'acte authentique et de solliciter auprès du Conseil général la subvention de 20 % définie dans le cadre de sa politique foncière en faveur de la production de logements locatifs sociaux.

Discussion :

Monsieur Monod demande si le terrain sera transféré à l'EPFL.

Madame le Maire répond que la somme peut être supportée par la commune et que par ailleurs le portage financier par l'EPFL engendre des coûts. Il n'y a donc pas d'intérêt à effectuer ce transfert.

Le Conseil municipal, à 23 voix pour et 2 abstentions (MM Pacault et Savoy) approuve l'acquisition de terrain cadastrée AS 129 pour le prix de 30 000 € et autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil général.

*(Arrivée de Mme Cayla)*

**6) Convention de location d'une balayeuse avec la ville de Chambéry**

Madame le Maire informe de la nécessité d'utilisation d'une balayeuse sur la commune de Cognin pour nettoyer les voiries.

Discussion :

Monsieur Gachet demande si dans le coût de la location, il est prévu le traitement des déchets.

Madame le Maire précise que la commune assumera le traitement des déchets.

Monsieur Fressoza demande si les trottoirs seront nettoyés par la balayeuse ainsi que les pistes cyclables.

Madame le Maire précise que les pistes cyclables sont prises en charge par Chambéry métropole. Les trottoirs ne peuvent être balayés du fait du volume de la machine, mais ils seront balayés au préalable.

Monsieur Monod informe que la ville de Chambéry possède un appareil performant destiné au nettoyage des tags.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer une convention de prêt d'une balayeuse avec la ville de Chambéry.

**7) Division parcellaire**

Madame le Maire rappelle le projet immobilier au lieu dit « La Grande Forêt ».

La commune a décidé de procéder à la cession amiable des parcelles cadastrées sous la référence : 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64 section AK

Madame le Maire indique la nécessité de scinder certaines parcelles en deux pour la réalisation du projet de logements d'une part et celui de la résidence hôtelière-restaurant

d'autre part. Il est proposé de déposer une déclaration préalable pour procéder à une division des parcelles n°56 et 64 - section AK.

Discussion :

Monsieur Hammer est préoccupé par le nombre des automobilistes qui augmentera et l'engorgement de la route de Lyon qui sera plus important avec la construction de ces logements.

Monsieur Ferrero informe de la réalisation de pistes cyclables, par Chambéry métropole, qui mèneront du centre bourg au pont Saint Charles et du renforcement de la ligne de bus.

Monsieur Pacault demande une précision sur la délibération à prendre : division parcellaire ou aménagement ?

Madame le Maire indique que la délibération porte sur la division parcellaire qui permettra de rédiger les actes de vente. Les promoteurs déposeront ensuite un permis de construire ; les aménagements seront alors présentés au Conseil municipal. Madame le Maire rappelle que le dispositif Pass-foncier qui permet la production de logements accessibles, s'arrête en fin d'année. Les promoteurs souhaitent déposer leur permis rapidement pour en bénéficier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer une déclaration préalable de division parcellaire pour les tenements 56 et 64 section AK.

**8) Jury d'assises**

Madame le Maire informe qu'un tirage au sort des jurys d'assises est réalisé informatiquement. La liste des personnes est présentée aux membres du conseil municipal. Chaque membre tiré au sort recevra un courrier d'information à ce sujet.

La liste des jurys d'assises pour 2010 se compose comme suit :

- Yasmina DEKKOUNE – 10 chemin du Forézan – 73160 COGNIN
- Danièle BERLIOZ – 11 chemin des Roquevillard – 73160 COGNIN
- Jean BOESPFLUG – 4 rue Massenet – 73160 COGNIN
- Guy CADDOUX – 3 rue Villa romaine – 73160 COGNIN
- Gilbert CHAMONAL – 3 rue Villa romaine – 73160 COGNIN
- Marc CHOULET – 3 rue Villa Romaine – 73160 COGNIN
- Dragana CUPIC – 19 rue de la Paix – 73160 COGNIN
- Monique HIVERT – 2 rue Massenet – 73160 COGNIN
- Chantal PRUVOST – 102 route de Lyon – 73160 COGNIN
- Claude GAY-LANCERMIN – 10 rue de la Paix – 73160 COGNIN
- Joseph GIRARD-REYDET – Montée de Challot – 73160 COGNIN
- Anne-marie SOCCOL – 62 route e Lyon – 73160 COGNIN
- Eliane GIRARDEAU – 4 rue Charles Lecoq – 73160 COGNIN
- Fernand PELLETIER – 10 avenue Pierre Curie – 73160 COGNIN
- Audrey PUTIGNY – Montée de Chaloup – 73160 COGNIN
- Jean-claude VALLIER – 12 rue de la Paix – 73160 COGNIN
- Joëlle VILA-SOLA – 1 rue de la Forêt – 73160 COGNIN
- Christiane CANIFFI – 6 rue de la Forgerie – 73160 COGNIN
- Philippe CURTO – Le Platon – 73160 SAINT CASSIN
- Jocelyne LOUIS – La Vieille Thiolière – 73160 SAINT CASSIN

- Laurence MELY – Village de Maistre – 73000 MONTAGNOLE
- Line PAYRAUD – Le Fenestro – 73000 MONTAGNOLE
- Madeleine ROISSARD – Les Mollettes – 73160 SAINT SULPICE
- Jean MAGNIAT – Montfort – 73160 SAINT SULPICE

### **9) Indemnité de gardiennage des églises communales**

Madame le Maire notifie que le gardiennage des églises communales fait l'objet d'une revalorisation annuelle fixée par circulaire préfectorale. Celle-ci est fixée pour l'année 2010 à 471.87 € pour un gardien résidant dans la localité et 118.96 € pour un gardien ne résidant pas dans la localité.

Le Conseil municipal, approuve à 24 voix pour et une abstention (Mme Castagno) la revalorisation annuelle de gardiennage des églises fixée par circulaire préfectorale.

### **10) Directive Territoriale d'Aménagement (la DTA)**

Madame le Maire informe que l'Etat s'est engagé, depuis 2003, dans l'élaboration d'un Livre Blanc pour les territoires des Alpes du nord qui couvre la Savoie, la Haute-Savoie, l'Isère orientale et une partie de la Drôme.

En 2007, le Préfet de Région a été mandaté pour poursuivre la réflexion avec les partenaires et définir les orientations à travers la DTA. A ce titre une enquête publique s'est déroulée du 9 avril au 21 mai 2010.

La directive est composée de 4 chapitres présentés en synthèse sur quelques diapositives : Diagnostic – Objectifs – Orientations – Mesures d'accompagnement.

Un site dédié est consultable en ligne : [www.dta-alpesdunord.fr](http://www.dta-alpesdunord.fr).

### **11) Questions diverses**

**11-1)** Pour permettre la mise en œuvre des activités jeunesse, Madame le Maire propose une augmentation de la régie d'avance au service jeunesse sur la période estivale allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août de 2 000 €. Elle précise que le financement des ces activités est pris en compte dans le calcul de la dotation versée par la CAF dans le cadre du contrat jeunesse.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'augmentation de la régie d'avance jeunesse sur la période estivale de 2 000 €.

**11-2)** Madame le Maire propose de déposer une demande de subvention pour le Parc du Forézan, auprès de Chambéry métropole, au titre de la valorisation des espaces de loisirs et de détente, reconnus d'intérêt communautaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer toutes demandes de subvention auprès de Chambéry métropole pour la valorisation du Parc du Forézan.

**11-3)** Madame Chollet informe que dans la continuité de la commission accessibilité, il est mis en place des essais de circulation sur la partie de la rue qui va de l'EHPAD à la rue de l'Épine, devant la Maison Ronde. La largeur du trottoir sera augmentée à 1,40 m et les stationnements plus contraints pour assurer une meilleure sécurité. Les suggestions et remarques peuvent lui être remontées.

Discussion :

Monsieur Fressoz demande s'il est prévu du stationnement supplémentaire.

Madame Chollet indique qu'il est prévu 5 places sur chaussée devant la Maison Ronde, des arceaux à vélo seront installés devant l'EHPAD. L'essai est prévu jusqu'au 14 juin. Un plan détaillé est affiché à la Résidence du Parc dans l'attente de remarques et suggestions.

Monsieur Ferrero précise que les travaux devraient débuter en septembre si les essais sont concluants.

**11-4)** Monsieur Ferrero informe que le 9 juin à 18 h 30 sera présenté le projet du Maupas aux riverains et aux habitants le long de la RD 47. A la suite des présentations, un encas, offert par les entreprises, sera servi.

**11-5)** Monsieur Pacault demande si le chalet situé à l'entrée de l'entreprise MBD est habité ?

Madame le Maire répond que la commune a déposé un permis de démolir et qu'une procédure doit être mise en œuvre pour libérer le chalet qui est actuellement squatté.

**11-6)** Monsieur Monod précise que la Journée Nature, organisée autour de la ferme du Forézan, a connu un franc succès, avec près de 160 visiteurs.

Madame le Maire remercie vivement Madame Cayla et Messieurs Grolleron et Janin et Monod pour leur investissement dans la préparation et l'organisation de cette manifestation.

**11-7)** Madame le Maire précise que la commune a adhéré à la coopérative « Car liberté » et qu'un véhicule doit être implanté sur le parc relais de la Poterie.

**11-8)** Monsieur Ferrero informe que la commission travaux se réunira le 15 juin à 18h30 en salle des commissions.

*(Arrivée de MM Morat et Béguin)*

**11-9)** Madame le Maire revient sur les derniers événements qui se sont produits ces dernières nuits. Des incendies de voitures ont été reconduits durant plusieurs nuits.

Le vendredi 4 juin, il s'est agit de deux véhicules de la commune stationnés devant la mairie, dont l'incendie a endommagé la façade de la Mairie.

Des plaintes ont été déposées. Depuis ces incidents, des contacts étroits ont été établis avec la Préfecture et la Police afin d'arrêter au plus tôt ces mouvements de violence inadmissibles.

Madame le Maire remercie les élus qui réveillés chaque nuit, doivent se rendre sur les lieux.

Madame le Maire demande qu'une présence policière soit accrue et plus fréquente sur la commune.

Monsieur Gachet souhaite démentir la rumeur selon laquelle certains élus de l'opposition auraient demandé aux jeunes de casser les portes de la mairie. Cognin Energie nie fortement ces affirmations.

Monsieur Pacault dit que les policiers traînent à intervenir depuis l'altercation d'un policier dans le parc du Verney à Chambéry.

Madame le Maire insiste sur la détermination de la Municipalité à faire cesser ces désordres et souhaite que des sanctions soient prises à l'encontre des auteurs de ces actes qui émeuvent fortement la population.

**11-10)** Madame le Maire informe le Conseil de la consultation sur le marché d'entretien des stades de la commune. Ce marché comporte 2 lots :

➤ Le premier concerne l'entretien du terrain synthétique – L'entreprise Berlioz a été retenue pour un montant annuel de 1620,58 € TTC pour un an et 6 482,32 € TTC pour 4 ans.

➤ Le deuxième porte sur l'entretien des 2 terrains en herbe – L'entreprise ISS a été retenue pour un montant maximal annuel de 11 649,04 € soit 46 596,16 € pour les 4 ans.

**11-11) Animations au mois de juin sur la commune**

Monsieur Morat informe de l'ensemble des animations qui se dérouleront en juin.

Madame le Maire informe le Conseil municipal du décès de Monsieur Guy Battentier qui a été conseiller municipal de 1995 à 2001.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 30.

**Prochain Conseil municipal** : le 6 juillet 2010 à 20 h 30.

Le Maire,

Florence VALLIN-BALAS